



L'actualité de notre village

Bulletin municipal - N°167

EDITO DU MAIRE

janvier-mars 2022

Mesdames, Messieurs, Chers Villermoritains,

Les situations humaines subies par le peuple ukrainien sont terribles et insoutenables. Un grand merci à tous ceux qui ont effectué des dons, ainsi qu'à nos administrés qui accueilleront des familles ukrainiennes. Je souhaite saluer l'initiative de notre boulangerie qui s'est tout particulièrement investie dans la collecte de dons.

Ce conflit aura un impact non négligeable sur l'activité économique et l'inflation, par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières. Le budget communal ne sera pas épargné nécessitant d'être prudent. Heureusement, nous disposons de réserves financières qui devraient nous faire passer cette période difficile sans augmenter les impôts.

Les travaux annoncés restent programmés à ce jour et s'adapteront à l'évolution de la situation.

L'entrée de village du côté de la Baronnerie sera terminée probablement pour le mois de septembre.

Nous souhaitons également refaire des chemins ruraux pour profiter dès cet été de balades notamment du côté des étangs.

Dans ces moments difficiles, nous devons collégialement faire preuve de résilience mais aussi d'écoute, de bienveillance et de solidarité pour nous tourner tous ensemble vers un avenir meilleur.

Soyons proches les uns des autres et profitons ensemble de cette belle saison du printemps qui arrive.

Philippe AUFFRAY



Sommaire

Edito du Maire	p.	1
Commerçants/artisans	p.	2
Travaux-environnement	p.	2
Conseils Municipaux (extraits)	p.	2-3
La sirène de la commune	p.	4
Bilan du recensement	p.	4
Vie scolaire	p.	5
Associations	p.	6
Informations-Communications	p.	7-8

Salon de coiffure « Idéaline »

Aline FOURNIER accueille au sein de son salon de coiffure une nouvelle employée, afin de la seconder dans son activité. Séverine, coiffeuse expérimentée, accueillante et professionnelle, est présente au salon trois jours par semaine. L'ensemble de l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue.

Idéaline vous propose coupes, couleurs, mises en plis, formules relooking, forfaits "mariée" et "ados", la vente de soins capillaires, ainsi que des produits de beauté...

Vous pouvez également découvrir les créations « madeincoco » exposées et disponibles à la vente au salon.

Pour plus d'informations par mail : creations.madeincoco@gmail.com.

Travaux rue de la Baronnerie

La première phase des travaux d'enfouissement des réseaux aériens se termine. En ce moment, le syndicat intercommunal des eaux de Ruffin intervient afin de remettre en ordre certaines parties du réseau des eaux usées et sur le réseau d'adduction d'eau potable.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} mars dernier et, sur proposition du Maître d'œuvre, a voté pour le choix des entreprises qui vont travailler sur la 2^{ème} phase. Cette dernière portera sur les travaux de voirie, la réhabilitation du réseau des eaux pluviales et sur l'aménagement paysagé. Cette 2^{ème} phase de travaux devrait débuter courant du mois d'avril.

Extrait du Conseil Municipal du 31/01/2022 (*Disponible en intégralité, sur le site internet de la commune ou sur demande auprès de la mairie*)

L'ensemble des membres du Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Mme BOURGE Pauline en qualité de conseillère municipale qui remplacera dorénavant Mme RAMOLLET Eva, démissionnaire.

FINANCES

Transfert de la compétence « financement au contingent SDIS » à la Communauté de Communes – Ce versement obligatoire deviendra une compétence facultative de la Communauté de Communes libellée : «contribution financière au budget du service départemental d'incendie et de secours». Ce transfert permettra d'augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale de la Communauté de Communes et donc sa Dotation d'Intercommunalité.

Demande de subventions au titre du Contrat Régional de la Solidarité Territoriale pour l'aménagement des parcs en balade rurale et parcours découvertes : terrains de sports et impasse du Puits – Base de loisirs, petit étang – ancienne halle de marchandises. Voici le plan de financement global :

Plan de financement : Récapitulatif des tranches 1-2-3	
Montant des travaux H.T.	878 000 €
DETR 20 %	175 600 €
DSIL 10 %	87 800 €
CRST 50%	439 000 €
Autofinancement	175 600 €

PERSONNEL

Création de poste d'un adjoint technique à raison de 24 heures par semaine, compte tenu du départ d'un agent technique. Cet agent sera amené à exercer les fonctions principales suivantes : Distribution et service des repas de la restauration scolaire, remise en état des locaux et entretien des bâtiments.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire remercie l'ensemble des commissions pour le travail effectué et notamment pour les événements de cette fin d'année 2021. Le « village de Noël » a eu un franc succès.

Le PLU de notre commune a été voté jeudi dernier et approuvé. Une conférence intercommunale préalable à la prescription du PLUi se prononcera sur le lancement de l'élaboration d'un nouveau PLUi à l'échelle de la Communauté de Communes.

Mme MARTIN demande un avis pour fixer la date de la fête de « Villiers en musique » en raison des élections du mois de juin, il est convenu de retenir la date du 25 juin 2022 pour cet événement.

Une demande d'installation de ruches est proposée sur des terrains appartenant à la commune : le dossier sera étudié en raison de la législation très stricte.

L'alarme du 1^{er} mercredi ou samedi du mois ne sonne plus. M. le Maire demande que l'on valide le devis pour la réparation.

Rappel des dates des prochaines élections :

- Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Législatives : 12 et 19 juin 2022

Extrait du Conseil Municipal du 01/03/2022 (*Disponible en intégralité, sur le site internet de la commune ou sur demande auprès de la mairie*)

AFFAIRES GENERALES

Choix des entreprises pour la réhabilitation de l'entrée du village, rue de la Baronnerie et rue de la Mairie - Au regard des critères de choix indiqués dans le règlement de consultation, la commission travaux a validé les propositions de choix des entreprises du maître d'œuvre comme suit :

- | | |
|--|---|
| Lot 1 : Voirie, revêtements de sols, ouvrages et mobilier | – Entreprise COLAS |
| Lot 2 : Réhabilitation du réseau eaux pluviales | – REHA Assainissement |
| Lots 3 : Plantations | – Entreprise Julien & Legault, paysagiste |

Ajustement pour les opérations de recensement de la population - M. le Maire demande un ajustement concernant le recrutement pour les opérations de recensement de la population de la séance du 11 octobre dernier : il s'agit de créer 3 postes temporaires d'agents recenseurs à 12 h par semaine au lieu de 6 h par semaine et de fixer la séance de formation à 20 € au lieu de 17 €.

QUESTIONS DIVERSES

Serait-il possible de faire passer la balayeuse devant la société PIGEON GRANULATS, car la route est encombrée ? La mairie va contacter l'entreprise à ce sujet.

Serait-il envisageable de refaire le revêtement des trottoirs Grande rue ? M. MAITRE va demander un devis pour la prochaine commission travaux.

L'animation du « Village de Noël » a permis de récolter la somme de 670 € qui a été entièrement versée à la cagnotte de l'école de Villiers le Morhier.



La sirène

Ce 2 mars dernier, **1^{er} mercredi du mois**, certains d'entre vous ont entendu retentir la sirène d'alerte, située au-dessus de la mairie. En effet après quelques années de silence, elle a pu être réparée grâce à un campaniste.

En quoi consiste ce métier ? C'est une personne spécialisée dans l'ingénierie des clochers (civils ou religieux). Il assure l'installation des équipements permettant les sonneries de cloches, leur électrification, l'entretien du beffroi en bois ou en métal qui accueille les cloches, le bon fonctionnement de l'horlogerie d'édifice, qu'elle soit mécanique ou

électronique, des cadrans et aiguilles. Le campaniste assure également l'entretien des installations de protection contre la foudre.

Certains sont des professionnels indépendants, d'autres font partie d'un réseau régional ou national, en relation avec des fondeurs de cloches. Ils assurent également le fonctionnement et le réglage des sirènes d'alerte.

Origine du nom - Il vient du mot campanile. Un campanile est une tour qui abrite des cloches servant à appeler les fidèles à la prière. Le mot vient de l'italien *campanile*. Il a le même sens que le mot « clocher » en français, lui-même issu de *campana* qui veut dire « cloche ». Le plus célèbre campanile italien est la tour de Pise.

On donne aussi le nom de campanile à la petite lanterne qui surmonte un toit d'église et renferme une cloche, et à celle qui termine une flèche de clocher ou qui couronne un dôme.

Pourquoi des sirènes d'alerte - Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (**SAIP**) a pour but d'alerter la population en cas de « sinistre de sécurité civile, d'origine naturelle ou technologique » (*ministère de l'Intérieur*).

Qui peut faire sonner la sirène d'alerte ? Plusieurs acteurs, à différents échelons, ont la main sur ce réseau de sirènes disséminées à travers le territoire : le ministère de l'Intérieur, l'armée, le Préfet et le Maire.

Lors du déclenchement, les sirènes émettent un signal modulé, montant et descendant, composé de trois séquences de 1 mn et 41 sec, séparées par un silence de 5 sec. Pourquoi cette durée précise ? A l'époque de leur mise en place, il fallait 20 sec pour que les sirènes atteignent leur pleine puissance, puis 21 sec pour se taire ! La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 sec.

Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le **premier mercredi de chaque mois, à midi**.

Nous espérons vous avoir éclairer sur les SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations).



Pour cette année, c'est terminé.

Nous tenons à remercier les Villermoritains pour l'accueil qu'ils ont réservé à nos agents, Christine, Huguette et Jeannine.

Grâce à vous tous, ce recensement s'est déroulé dans de bonnes conditions.

97 % des habitants de Villiers ont répondu et 76 % des réponses ont été effectuées par Internet.

Encore merci pour votre collaboration et rendez-vous dans 5 ans soit en 2027 !

Martine MARTIN

Restauration scolaire

La **société Yvelines restauration** qui fournit en repas la cantine de notre école a dû augmenter ses tarifs :

- Dans un premier temps, du fait des pénuries et flambée de matières premières, des hausses des coûts de transport, de l'énergie ou des emballages.
- Dans un second temps, afin de se mettre en conformité avec la **Loi EGALIM*** qui impose que les menus comportent 50% de produits **SIQO*** dont 20% minimum issu de l'agriculture biologique.

Compte tenu du contexte économique actuel, Monsieur le Maire de la commune n'a pas souhaité répercuter la hausse des tarifs de la cantine sur les familles.

***EGALIM** = Issue des États généraux de l'alimentation, la loi poursuit 3 objectifs : payer le juste prix aux producteurs, renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits, en favorisant une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

*** SIQO** = signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine.

Un jeune de notre village à la présidence du Conseil Départemental des Jeunes

Issus des 31 collèges du département, les 62 membres du CDJ ont élu leurs représentants jeunes qui siégeront lors des huit réunions annuelles, le 15 décembre dernier.

Enzo MAÎTRE, 15 ans, scolarisé en 3^{ème} au collège Jean Racine de Maintenon, a été élu Président du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) pour un mandat d'un an, accompagné de deux Vice-présidentes, Louane BEAUSIR et Coline JOLLIT.

Lors de sa scolarité à l'école du village, Enzo a siégé par deux fois au Conseil Municipal des Enfants de Villiers le Morhier.

C'est donc dans la continuité de son engagement qu'il a été élu cette année au sein de son collège au Conseil d'Administration mais également au CDJ.

Cette année, avec ses camarades et en collaboration avec les conseillers adultes, il travaille sur la politique jeunesse. L'objectif de cette assemblée junior : conjuguer les envies des collégiens avec les projets menés chaque année.

Des idées, Enzo Maître en a plein la tête. « *J'aimerais que l'on rende plus accessible l'informatique dans les maisons de retraite et qu'il n'y ait plus aucune zone blanche en Eure-et-Loir. J'ai encore pleins de beaux projets.* »



Le jeune Président prend son rôle très à cœur ce qui pourrait même faire naître une vocation en commençant par un prochain objectif : intégrer le Conseil Régional Des Jeunes, réservé aux lycéens, dès son entrée en seconde !



AAPPMA Villiers le Morhier / Epernon

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

En raison du manque de bénévoles dans l'association d'Epernon, la Fédération d'Eure et Loir a souhaité une fusion avec celle de Villiers le Morhier. Cette fusion a été validée lors d'une assemblée extraordinaire, le 3/12/2021. Lors de l'AG qui s'en est suivie, 15 membres ont été élus :

Conseil d'administration :

Jean-Pierre VILETTE, Président, Jacques THEOPHILE et Jacques MAILLET, Vice-Présidents, Gilles ROUQUANT, Trésorier et Claude MASSE, Secrétaire.

Administrateurs :

Jacques FENERON, Sébastien CLEMENT, Thierry BROCHARD, Lionel LATRON, Délégués d'Epernon, Didier BENKHELIF, Christian CHARTRAIN, Aimé GARRAUD, Bernard GRUNENWALD, Yannick LEDORNNER, Philippe MOREAU et Jérôme LARSONNIER.

(9 novembre 2021 – Lâcher de 250 kg de gardons, 50kg de tanches, 20kg de sandres et 15 kg de brochets dans la Drouette par l'AAPPMA + 300 kg de gardons, 20kg de sandres et 15 kg de brochetons, financés par la Fédération dans l'étang des Fontaines)

PROGRAMME 2022

FEVRIER

- Nettoyage des berges, 4 mardis après-midi et l'étang le 2 mars

MARS

- le 11 – Lâcher de 50kg de truites arc-en-ciel + 10 grosses + 20kg de Farios + 2 grosses + 10 kg de saumon des fontaines
- le 12 – Ouverture de la truite

AVRIL

- le 15 – Lâcher identique au précédent sans saumon des fontaines
- le 30 – Ouverture du carnassier

JUIN

- le 4 –Matin - Ouverture du sandre et Lâcher de 30 kg de truites arc-en-ciel
- le 4 –Après-midi - Concours AAPPMA ouvert aux adultes et enfants (gratuit pour les moins de 17 ans)

PECHES DE NUIT (carpistes)

- Du 18 au 21 mars	- Du 1 ^{er} au 4 juillet	- du 14 au 17 octobre
- Du 22 au 25 avril	- du 5 au 8 août	- du 11 au 14 novembre
- Du 10 au 13 juin	- du 16 au 19 septembre	

Journée Float tube : date à définir avec la Fédération Départementale



Pour 2022, vous pouvez prendre votre permis de pêche :

- sur internet : www.cartedepeche.fr
- Epernon : chez Gamm Vert.
- Villiers le Morhier : au camping Les Îlots de St Val.

Président : Jean-Pierre VILLETTE - Tél : 06 33 11 56 34 - pechevillierslemorhier28@gmail.com

Référents du secteur d'Epernon : Jacques FENERON : 06 31 30 91 72 et Sébastien CLEMENT : 06 70 16 43 33

Pour plus d'informations : <http://www.peche28.fr/3173-villiers-le-morhier.htm>

INFORMATIONS

Emplacement des défibrillateurs :

À la mairie



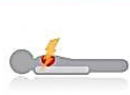
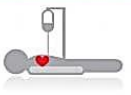
À la salle des fêtes



Par décret n°2007-705 du 4/05/2007 relatif à l'utilisation des DAE (défibrillateurs automatisés externes), **toute personne est habilitée à utiliser un DAE**, quel que soit son âge. Accompagné d'un massage cardiaque, **le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie.**

Il est indispensable que **toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la «chaîne de survie»** formée des 4 maillons :

En France, chaque année, entre 40.000 et 50.000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent. Dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque, le ministère de la santé a engagé, depuis 2007, des actions en faveur du développement de l'implantation des DAE sur l'ensemble du territoire.

1	2	3	4
Appeler	Massez	Définissez	Attendez les secours
 15 18 112			

A NOTER

VILLIERS EN MUSIQUE

SAMEDI 25 JUIN

19H30 - 1H

PLACE DE L'EGLISE

ORCHESTRE

TROPIK "SUN"

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Jeudi 14 JUILLET 2022

23 heures

CETTE ANNÉE

LE FEU D'ARTIFICE

SERA ÉCLATANT ET SCINTILLANT



Après le grand succès du feu de l'année dernière,
en 2022 nous l'améliorons encore, ce sera un

SPECTACLE SON ET LUMIÈRE !

Rendez-vous mardi 14 juillet à 23 heures
Sur le stade municipal

Réservez votre soirée,
Faites-le savoir, venez nombreux.
Vous allez en prendre plein
les yeux..... et les oreilles !!



AGENDA

Samedi 25 juin – Villiers en Musique*Place de l'église***Mercredi 13 juillet – Repas + bal***(en attente de + d'infos)**Place de l'église***Jeudi 14 juillet – Feu d'artifice***Stade de football*

NAISSANCES

Chris NUSBAUM
Né le 11/02/2022Eléonore PELTIER
Née le 06/12/2021

Nous souhaitons la bienvenue à :

Pauline BOURGE, en qualité de conseillère municipale qui remplace Eva RAMOLLET, démissionnaire.ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE
2022
10 & 24 AVRIL 2022**Laissons nos haies tranquilles entre le 15 mars et le 31 juillet.**

Nous avons tout à y gagner : les animaux vont s'y reproduire et les végétaux seront mieux armés contre la canicule...

C'est également la période de nidification. Les oiseaux se nourrissent, entre autre, des chenilles processionnaires : un vrai fléau !!!!

Si vous souhaitez recevoir **les infos importantes en direct**, n'hésitez pas à télécharger sur votre portable l'application **PanneauPocket** : <https://app.PanneauPocket.com>**VOS SERVICES PUBLICS**

9 rue de la Mairie - 28130 VILLIERS-LE-MORHIER

Tél : 02 37 82 50 60 - Mail : mairievillierslemorhier@orange.frSite de la mairie : www.villiers-le-morhier.com - Facebook : www.facebook.com/mairievlm28PanneauPocket : <https://app.PanneauPocket.com> à télécharger sur le portable**Accueil de la mairie :**mardi : 16h30/19h30
mercredi : 9h/12h
jeudi & vendredi : 14h/16h
....et sur rendez-vous**Bureau de poste :**lundi : 15h30-19h15
mardi : 17h30-19h15
mercredi : 10h-12h et 14h-16h
jeudi : 15h30-17h30
samedi : 9h30-12h**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Philippe AUFFRAY

RÉDACTION/COMMISSION COMMUNICATION

Isabelle FOURNIER - Aïcha CHAMPALOUX - Guillaume LOISELET - Martine MARTIN - Gilles QUESNE

Date de dépôt des articles : avant le 5 du mois (avant parution).Dépôt en mairie ou par mail : mairievillierslemorhier@orange.fr

Imprimeur : Toop imprimerie – 5 ZA la croix Saint Mathieu – 28230 GALLARDON